

Objet : Circulaire concernant la reconnaissance et la prise en charge des jeunes pratiquant le « sniffing »

Réseaux : Tous
Niveaux et services : FOND/SEC/ CPMS
Période : Années 2008-2009

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé
Ministre de l'Enseignement Obligatoire

Signataire(s) Catherine Fonck,
Christian Dupont,

Gestionnaires : Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Obligatoire
Direction Générale de la Santé

Personne(s)-ressource(s) : Brigitte CHARLES (brigitte.charles@cfwb.be)
Yvonne HAVELANGE (yvonne.havelange@cfwb.be)

Nombre de pages : 7

Téléphone pour duplicata : Serv des circulaires de la Communauté française

Mots-clés : sniffing, prise en charge de jeunes

Madame, Monsieur,

I. INTRODUCTION

Ces dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de plusieurs cas de « sniffing » qui se sont terminés de façon tragique. Des adolescents se sont retrouvés à l'hôpital, brûlés à des degrés divers alors qu'ils s'adonnaient au « sniffing ».

Interpellés par ces faits d'actualité qui semblent attester d'une reprise de ce phénomène, nous souhaitons vous suggérer quelques pistes à vous, enseignants, éducateurs, professionnels en contact direct avec les jeunes.

En effet, il est peu réaliste d'envisager une interdiction généralisée de l'accès aux très nombreux produits, dont émanent des vapeurs de solvants organiques, susceptibles d'entraîner des effets psychotropes.

Si les spécialistes s'accordent à dire qu'une information spécifique sur cette pratique et les différents produits inhalés est contre-productive pour la majorité de jeunes, il n'en est pas de même pour les jeunes ayant pratiqué et/ou pratiquant le sniffing.

Par cette circulaire, nous souhaitons vous donner quelques informations et pistes pour engager le dialogue avec les jeunes dans le but de réduire les risques, voire de permettre aux jeunes de mettre fin à cette pratique, une fois conscients des risques.

Il apparaît important que ces recommandations ne soient pas diffusées telles quelles aux jeunes car elles pourraient inciter des adolescents à expérimenter cette pratique.

II. QU'EST-CE QUE LE SNIFFING

Qu'est ce que le sniffing ?

Par « sniffing », il faut entendre l'action consciente d'inhaler les vapeurs de solvants organiques, d'aérosols ou d'autres substances volatiles dans le but d'atteindre un état d'ébriété euphorique.

Ces produits ne sont pas seulement respirés de façon superficielle, mais profondément inhalés dans les poumons par le nez et par la bouche.

Dans les années cinquante, le « sniffing » de colles (« glue sniffing ») s'était imposé auprès des jeunes d'Amérique du Nord et de Suède. Aujourd'hui, c'est une multitude de produits, originellement utilisés dans le commerce et l'industrie, qui sont sniffés.

Quels sont les produits que l'on sniffe ?

Ces substances, aussi appelées inhalants, comprennent les solvants organiques dont l'inhalation procure une sensation d'ivresse. Comme elles entrent dans la composition de nombreux produits en vente libre, on peut se les procurer sans aucune difficulté. Les produits les plus utilisés sont les colles, les solvants pour adhésifs, les vernis de tout type, les solvants de peinture, les détachants, les gaz de briquet, les dissolvants pour vernis à ongles, les dégraissants, les laques pour cheveux, les sprays pour chaussures et l'essence.

Les produits sniffés et leurs principes actifs volatils

<i>Produits :</i>	<i>Principes actifs volatiles :</i>
Colle de contact, colle, colle à plastique (colle à maquette)	Toluène, hexane, hydrocarbure
Vernis à ongles, dissolvant pour vernis à ongles	Acétone, acétate d'amyle, acétate d'éthyle
Essence	C6, C9, hydrocarbure
Gaz de briquet	Butane volatil
Aérosols : parfum, déodorant, peinture en spray, laque à cheveux, insecticide, antigel	Butane, pentane, CFC (chloro-fluoro-carbones)
Dégraissant, Tipp-Ex	Butane, pentane, CFC
Mousse d'extincteurs	Méthane
Diluant pour vernis	Toluène, acétate d'éthyle, acétate de butyle
Gaz propulseur pour la crème chantilly, usage via des ballons	Gaz hilarant (protoxyde d'azote)

Comment sniffe-t-on ?

Les substances sont inhalées, en général, à même le jerricane, le tube ou le flacon. Il n'est pas rare que les solvants soient répandus sur un chiffon ou mis dans un sac de plastique que l'on applique ensuite contre le nez. Les gaz de briquet sont soit respirés à même le briquet, soit préalablement déposés dans un objet creux comme une manche de veste ou un sac, d'où on les inhale. Pour accentuer l'effet, on remplit un sac en matière plastique de solvant ou de colle et on l'applique comme un «masque à oxygène». Dans les cas les plus extrêmes, on s'en recouvre la tête tout entière jusqu'à ce qu'on atteigne l'état désiré. Cette dernière technique est la plus dangereuse car elle comporte de hauts risques d'asphyxie. La pulvérisation de sprays ou d'aérosols directement dans le nez ou dans le pharynx est également très risquée.

Les effets à court terme

Les vapeurs respirées sont absorbées par les alvéoles pulmonaires et atteignent le cerveau en quelques secondes. Ce qui provoque une sensation immédiate d'ivresse. Similaire aux effets d'une consommation excessive d'alcool, l'état d'ébriété alors obtenu s'accompagne d'une joie excessive et d'une torpeur pouvant aller de pair avec une perte de contrôle plus

ou moins marquée. Une personne qui a sniffé se sent légère, insouciante et désinhibée. Ces effets durent de quelques minutes à une demi-heure, au maximum. Toutefois, en sniffant de manière répétée, ils peuvent s'étendre sur des heures entières.

Une fois les effets estompés, la personne qui a sniffé se retrouve avec un léger mal de tête et des problèmes de concentration, qui s'apparentent à une «gueule de bois». Il arrive que l'inhalation de solvants organiques provoque des vomissements, un rhume, des quintes de toux ou des saignements de nez. Durant la phase d'intoxication, une altération de l'ouïe peut survenir, de même que des picotements aux pieds et aux mains. Une haute concentration de solvants est susceptible de causer des hallucinations, voire une perte de conscience. Le «sniffing» entraîne parfois la mort, bien que les cas soient rares. Les décès soudains sont généralement dus à des troubles du rythme cardiaque et à un apport insuffisant d'oxygène dans le cerveau («Sudden sniffing Death Syndromes» ou syndrome de mort soudaine par «sniffing»). En Angleterre, on recense quelque cent cas par an de décès subits.

Il convient de relever que la mort peut aussi avoir des causes indirectes, à savoir l'asphyxie de l'utilisateur dans ses propres régurgitations en cas d'inhalation dans un sac de plastique posé sur la tête. Parmi les causes indirectes de décès, relevons également les explosions à la suite d'une mauvaise manipulation des substances, les chutes et les accidents de la circulation imputables à l'état d'ébriété.

Les effets à long terme

Les effets de l'inhalation répétée et chronique de solvants n'ayant pas fait l'objet d'études approfondies, on ne connaît pas suffisamment les effets des mélanges de solvants, qui cumulent parfois jusqu'à 20 composants différents. Il est toutefois certain que l'interaction alcool-solvants a des effets néfastes sur l'utilisateur. Si l'on sait que les solvants sont neurotoxiques, leurs effets diffèrent en fonction de la substance absorbée. A titre d'exemple, le toluène touche le système nerveux, entraînant altération de l'ouïe, pertes d'équilibre et problèmes de concentration. L'hexane et l'essence altèrent le système nerveux, endommagent la moelle osseuse et entraînent parfois des spasmes musculaires. L'usage de produits organiques chlorés affecte les poumons, le foie et les reins.

La consommation habituelle de substances volatiles est souvent la cause d'irritations des muqueuses labiales et nasales qui surviennent au moment de l'inhalation et peuvent causer des inflammations aux endroits de contact avec la substance. Outre les troubles de nature physique, l'usage régulier de ce type de produits peut être à la source de problèmes scolaires. En effet, la fatigue liée à la disparition de l'état d'ébriété, le manque de mémoire et les problèmes de concentration (faiblesse cognitive) influent directement sur les prestations scolaires. Autant de symptômes qui disparaissent lorsque l'élève cesse de sniffer. Alors qu'une certaine tolérance s'installe en cas de consommation régulière - c'est-à-dire que le consommateur doit absorber de plus grandes quantités de produit pour atteindre les mêmes effets -, on a rarement constaté une dépendance physique. Toutefois, les études ont démontré que les adolescents souffrant de problèmes familiaux ou personnels affichaient souvent une dépendance d'ordre psychique.

III. POPULATION CONCERNEE

Le «sniffing» est une pratique assez courante mais généralement de courte durée chez les jeunes.

La littérature spécialisée subdivise en général les consommateurs de solvants organiques en trois catégories distinctes :

- Le consommateur qui essaie ou expérimente : âgé de 10 à 16 ans en moyenne, mais parfois plus jeune, il satisfait sa curiosité envers les solvants en général et la colle en particulier. Dans la plupart des cas, il arrête rapidement, notamment à cause des effets secondaires désagréables tels que vertiges, nausées et irritation du pharynx.

- Le consommateur «social» ou de loisirs : il fait partie d'un groupe qu'il rejoint pour sniffer. C'est là un rituel qui cimente le groupe dans lequel il évolue. Contrairement à celui qui essaie par curiosité, c'est le fait de «planer» ensemble qui prévaut, et non l'expérimentation de quelque chose de nouveau.

- Le consommateur individuel chronique : bien qu'il fasse en général ses premières expériences en groupe, il se démarque néanmoins des autres. Pour lui, le fait de s'enivrer prime sur l'appartenance au groupe. Il sniffe plus souvent et plus régulièrement que les autres et continue de le faire alors que le reste du groupe s'en est désintéressé depuis longtemps. Il n'est pas rare que ce type de consommateurs ait des problèmes d'ordre personnel, social et familial.

A quelle fréquence sniffe-t-on ?

L'inhalation délibérée de vapeurs de solvants organiques, d'aérosols et autres substances volatiles similaires est un problème qui touche la planète entière, et avant tout les enfants et les jeunes adolescents. Dans l'enquête ESPAD 2003, on retrouve les chiffres suivants pour la Belgique :

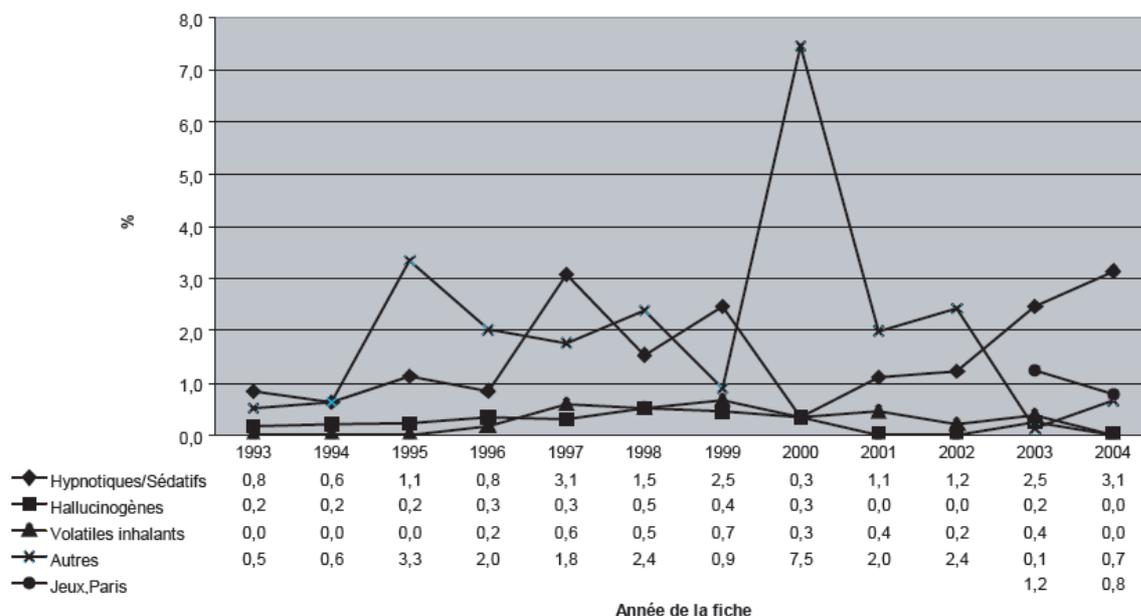
Tableau 12 : prévalence d'expérimentation (%) des drogues par les 15-16 ans au cours de la vie, au cours de l'année écoulée et au cours du mois écoulé

N = 2320		Prevalence au cours de la vie	Prévalence au cours de l'année	Prévalence au cours du mois
Inhalants	Garçons	8.9	5.2	2.6
	Filles	5.1	2.9	1.3
	Total	6.9	4	1.9

Tableau 13 : prévalence d'usage (%) de cannabis et d'inhalants au cours du mois écoulé, parmi les 15-16 ans qui admettent avoir expérimenté au moins une fois ces substances

Substance	Prévalence d'usage (%)						
	N	1-2x	3-5x	6-9x	10-19x	20-39x	40x or more
Marijuana ou hachisch	383	37.1	20.6	13.1	14.1	7.6	7.6
Inhalants	44	54.5	11.4	9.1	9.1	6.8	9.1

Evolution de la consommation d'hypnotiques/sédatifs, d'hallucinogènes, de volatiles inhalants et d'autres produits (Source: Eurotox, données Communauté française, 1993-2004, 1ères demandes)



IV. QUE PEUVENT FAIRE LES ENSEIGNANTS, LES EDUCATEURS ? - si le jeune semble n'avoir jamais sniffé

Sniffer n'est pas un jeu inoffensif. Fournir des informations détaillées sur l'inhalation de solvants serait toutefois contre-productif, risquant d'éveiller l'intérêt et la curiosité des élèves. Des études effectuées en Allemagne ont noté **une augmentation de l'abus de solvants à la suite d'une campagne d'éducation diffusée à la télévision et dans la presse**. Il convient donc de faire un usage parcimonieux du matériel d'information sur le sujet. **Dans le cadre de la prévention primaire**, c'est-à-dire lorsque les enfants n'ont pas encore touché à ces produits, **il est indiqué de traiter le sujet dans un cadre très général de prévention des toxicomanies et de promotion de la santé**, et non d'une manière spécifique. En revanche, on peut par exemple aborder la question des solvants toxiques dans les cours de sensibilisation à la protection de l'environnement.

- si le jeune a déjà expérimenté

Si les parents ou les enseignants savent que certains élèves ont déjà essayé de sniffer ou que certains d'entre eux s'y sont adonnés à plusieurs reprises, il faut rechercher le dialogue avec les élèves concernés, tant au sein de la famille que dans le cadre de l'école. Il est ici judicieux de livrer des informations détaillées sur les risques du «sniffing» de même que sur les modes de consommation, dans un but de prévention des dommages. Il ne faut pas dramatiser la situation, comme d'ailleurs dans n'importe quel cas de consommation de drogues. Souvent, les adolescents essaient par curiosité et laissent pour la plupart rapidement tomber cette pratique. Par contre, les cas de «sniffing» chronique nécessitent une aide professionnelle et le recours à un médecin.

Les effets secondaires de ces produits sont très désagréables, ce qui, en général, n'encourage pas les jeunes à recommencer l'expérience.

Les adolescents qui s'inscrivent dans une consommation répétée sont souvent des adolescents avec lesquels il faut avant tout travailler sur les raisons qui les amènent à cette consommation plutôt que sur les produits eux-mêmes.

Les consommateurs dits chroniques sont en général des adolescents et toutes les catégories sociales sont concernées.

IV. EN CONCLUSION

Il convient

- d'être attentif et vigilant pour repérer des signes qui révéleraient une pratique de « sniffing » par un jeune. En présence de ceux-ci, le jeune est à diriger vers le médecin traitant et/ou vers les structures spécialisées dans la prise en charge des assuétudes.
- d'investir dans la prévention en misant sur la parole, l'écoute, le dialogue et renforcer l'estime de soi du jeune en l'encourageant à se construire des projets de vie.
- de ne recourir à une information spécifique que lorsque le jeune a déjà expérimenté le « sniffing » et en complément des autres stratégies.



Christian Dupont
Ministre de l'Enseignement obligatoire

Catherine Fonck
Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse
et de la Santé